



**DECISION N°326-2026-
LOCATION DE L'ATELIER N°2 DE LA PEPINIERE DE CREATEURS SISE A
CHAZELLES-SUR-LYON AU BENEFICE DE CATHERINE GARRET**

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le projet de bail précaire et dérogatoire ci-annexé,

Considérant la demande de Madame Catherine GARRET (maroquinerie d'art), quant à la location de l'atelier N°2 de la Pépinière de créateurs de la Chapellerie sis à CHAZELLES-SUR-LYON (Loire), 8 Rue Marguerite GONON,

Considérant que ledit atelier N°2 est disponible au sein de cette Pépinière de créateurs, d'une superficie de 51,87 m² avec application du tarif de 4,04 € HT par mètres carrés et par mois soit pour un montant de 209,55 € HT par mois,

DECIDE

ARTICLE 1

De mettre en location au profit de Madame Catherine GARRET (maroquinerie d'art) pour une durée déterminée à compter du 16 septembre 2026, pour une période de 12 mois, par bail précaire et dérogatoire l'atelier N°2 de la Pépinière de créateurs précitée, d'une superficie de 51,87 m² avec application du tarif de 4,04 € HT m² par mois soit un montant de 209,55 € HT par mois.

ARTICLE 2

D'approuver et de signer le projet de bail précaire ci annexé.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 15/09/2026

**Le Président,
Pierre VERICEL**

